

Le dix-sept mars deux mille seize, le conseil municipal de CHELIEU s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Max GAUTHIER, Maire.

Présents : Max GAUTHIER, Bernard GONIN, Gilles LEHMANN, Véronique GANDIT, Gilles REBRION, Patrice DUBOSC, Jean-Luc GUILLAUD, Christiane FUZIER, Murielle COLLET-BEILLON, Etienne GUILLAUD-ROLLIN, Patrick SERVOZ, Michel EMMENDOERFFER, Fabienne MANON, Martine GERMAIN
Absent, Excusée : Delphine TEILLON-ROJON

Secrétaire de séance : Véronique GANDIT

Approbation du compte-rendu de la dernière séance.

1 - Déneigement (Délibération N° 2016-03-01)

Monsieur le Maire explique au conseil qu'outre la saleuse, l'acquisition de divers matériels peuvent être nécessaires à l'exercice de la compétence déneigement. Ceux-ci seront utilisés par les communes de Blandin, Chélieu et Panissage. Leur acquisition sera faite par la commune de CHELIEU et inscrite à son inventaire. Chaque commune participera à son achat en fonction des kilomètres de voirie communale soit :

- Chélieu ; 54,7 % (25,271 km)
- Panissage : 23,8 % (11 km)
- Blandin : 21,5 % (9,938 km)

Les parts de Blandin, Panissage seront versées à la Commune de Chélieu sous la forme de participation. Cette répartition sera utilisée pour l'entretien de ces matériels suivant les mêmes modalités que pour son achat.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- VALIDE la proposition de Monsieur le Maire
- AUTORISE le Maire à signer tous documents relatif à cette affaire

2 - OPAC (Délibération N° 2016-03-02)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune envisage la création d'environ 8 logements locatifs sociaux financés à l'aide de prêts aidés par l'Etat, sur le terrain situé rue de la Mairie, cadastré sous les n° 000 D 670 et 000 D 672. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **DECIDE** de confier à l'OPAC 38 la réalisation d'un projet construction d'environ 8 logements, et de l'autoriser à déposer une demande de permis de construire.
- **AUTORISE l'OPAC 38** à pénétrer sur le terrain ainsi que les techniciens mandatés par l'OPAC 38 pour effectuer les études préalables nécessaires (lever topographique, étude du sol...),
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour signer toutes pièces ou actes nécessaires à cette réalisation

La commission bâtiment à laquelle se joignent Mesdames COLLET-BEILLON Murielle et FUZIER Christiane suivra ce projet..

3 - Urbanisme : PLU

Monsieur le maire fait un point sur le PLU :

Les propriétaires dont les terrains peuvent faire l'objet d'une OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) ont été reçus en mairie.

La prochaine réunion PLU aura lieu le jeudi 24.03.2016 à 9h00 en mairie.

4- Trésorerie

Monsieur le Maire fait un point sur la balance 2015.

5- Accessibilité (Délibération N° 2016-03-03)

Monsieur le Maire fait part que suite à l'obligation de mise aux normes accessibilité de l'ensemble des bâtiments publics et suite au diagnostic établis, il propose au conseil municipal de solliciter auprès du Conseil Général une subvention pour réaliser ces différents travaux qui permettraient de satisfaire à ces obligations. Monsieur le Maire précise que les travaux peuvent être subventionnés à 65 % et plafonné à 50 000 € pour 2 bâtiments (mairie et groupe scolaire) Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- **AUTORISE** le maire à solliciter auprès du Conseil Général une demande de financement pour la réalisation des travaux nécessaires à la mise aux normes accessibilité dans l'ensemble des bâtiments communaux

6- Projet bâtiment (Délibération N° 2016-03-04)

Monsieur le Maire fait part que l'agrandissement de la mairie pourrait être subventionné à 32 %. Il a été demandé un devis à la société Algaflex pour le projet de cloisonnement à l'intérieur de la salle communale ; celui-ci s'élève à 18 786 € HT plus ou moins les options qui s'élèvent à 2244 € HT. Il est fait part d'un courrier de Mr CHERBLANC..... qui explique la complexité et les impératifs de mise en œuvre et un coût certainement onéreux pour cette deuxième possibilité. Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer quant à la décision d'agrandissement de la mairie.

Après un vote à main levée : 13 Vote Pour, 1 abstention le conseil municipal approuve l'agrandissement de la mairie et l'autorise à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

7 - VOIRIE

Gilles REBRION fait le point sur les différents travaux voirie.

- Chemin de l'ancienne mairie :
- Impasse Chemin de l'Eglise : Les travaux sont estimés à 19 174 € HT dont la moitié serait à la charge des propriétaires suivant l'acte notarié. La proposition sera envoyée par courrier aux 3 propriétaires.
- La place handicapée sur le parking des jonquilles et à refaire pour respecter les normes et une place sera créé pour accéder au plateau EPS.

9- Logement (Délibération N° 2016-03-05)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la mise en place de la taxe des ordures ménagères il convient de modifier le montant demandé aux 2 locataires.

A partir du 1^{er} Avril 2016 il sera demandé pour approvisionnement de charges à Mme LONGO, 2 € par mois et pour Mme DA CRUZ : 4 € par mois.

11. Divers

- Le forum des professionnels qui se tient à Virieu aura lieu le 09 Avril 2016 qui est réservé aux 7 communes de la Vallée. Une participation de 300 € est demandée sous forme de participation. Après délibération le conseil donne son accord pour cette participation.
(Délibération N° 2016-03-06)
- Terrain Billard : Problème d'assainissement
- Lecture du Courrier du Tribunal concernant l'affaire DUCLOS/ancienne salle des fêtes.
- Lecture du courrier de Mr Mermet.
- Syndicat des collègues : Ce dernier va être repris par le conseil départemental.
- Une nouvelle prise de contact avec l'Association fondation assistance aux animaux va être prise.

La prochaine réunion du Conseil municipal est fixée au jeudi 31 Mars 2016 à 20 h 30